



MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE,**

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service du 24/05/2024 parue au BOESR n° 26 du 27/06/2024, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 15/10/2024 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

**ARRETE :**

**Article 1 :** Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4529, en Sc. indus. de l'ingénieur option informatique et numérique, de la composante IUT DU LIMOUSIN est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

**Article 2 :** Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	DELAGE	LAURENT	PR	30
M.	HALLUIN	OLIVIER	CERTIFIE	H1413
M.	MORA	FREDERIC	MCF	27
Mme	ONETE	MARIA CRISTINA	MCF	27
Mme	POURSAT	ANNAIS	CERTIFIE	H8030

**Article 3 :** La direction générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 14/04/2025

Président  
Vincent Jolivet